



caution d'un crédit en Espagne

Par **emiliemass**, le **26/11/2012** à **21:49**

Bonsoir,

Mon compagnon, qui est espagnol, est actuellement caution du crédit de ses parents pour leur appartement (à taux variable). Lorsqu'il a signé nous avons demandé à la personne présente s'il pourrait se retirer par la suite et elle nous a répondu que ce serait possible après un an.

Nous n'avons jamais eu d'exemplaire de ce contrat de crédit.

Les parents de mon compagnon refusent de contacter la banque pour voir s'il serait possible de retirer la caution mais aussi de vendre l'appartement afin de nous protéger s'ils ne pouvaient plus payer.

Mon compagnon réside actuellement en France et nous sommes en train de fermer tous ses comptes en Espagne. La banque espagnole peut-elle prélever l'argent sur son compte en France?

Avons-nous un recours ? Pouvons-nous les obliger à vendre l'appartement en cas de non paiement? Que pouvons-nous faire pour retirer cette caution?

Merci d'avance pour vos réponses.